

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Mars

LE BUDGET DE 1892

Il n'y a qu'une voix pour applaudir aux deux grandes innovations proposées par M. Rouvier dans son budget.

La suppression des droits sur les transports par grande vitesse est un de ces dégrèvements qui sont à l'abri de toute critique, en ce sens que la recette enlevée à l'Etat profite directement aux contribuables, et n'est pas confisquée en route par des intermédiaires ou des spéculateurs.

On ne saurait également trop approuver la disposition du nouveau budget qui incorpore au chapitre des dépenses ordinaires les garanties d'intérêt des chemins de fer algériens. Le seul reproche qui pourrait être adressé à une pareille mesure, c'est de ne pas être suffisamment complète.

En droit strict, nous n'apercevons aucun motif pour ne pas traiter les chemins de fer de la métropole de la même façon que ceux de notre grande colonie africaine. Il est permis d'espérer que les plus-values normales venant s'ajouter aux recettes que va donner la réorganisation des douanes, permettra d'inscrire définitivement au budget de 1892 toutes les garanties d'intérêts sans aucune exception. On a beau répéter que cette charge ne constitue pas une dépense, mais un prêt qui sera remboursé un jour. A la lettre, cette doctrine est exacte ; mais il est deux éléments d'incertitude dont une politique financière prévoyante doit nécessairement tenir compte.

En premier lieu, il est absolument impossible d'évaluer à quel chiffre total s'élèveront les garanties d'intérêt, lorsque l'heure de la liquidation aura sonné. Et en second lieu, qui donc oserait répondre que le crédit des grandes compagnies, aujourd'hui si solide, sera encore intact le jour où expireront les concessions ? Les découvertes de la science moderne peuvent du jour au len-

demain amener une révolution dans l'industrie des transports ; et il serait singulièrement téméraire, de la part de l'Etat, de considérer comme de l'or en barre une créance dont le recouvrement est ajourné à une soixantaine d'années.

Pour mettre les générations futures à l'abri de tout mécompte, le parti le plus sage est d'inscrire au budget ordinaire toutes les garanties d'intérêt, sans établir une distinction arbitraire entre les chemins de fer français et les chemins de fer algériens.

En admettant, d'ailleurs, que le matériel roulant des Compagnies ait, à l'expiration des conventions, une valeur suffisante pour couvrir le total de la créance de l'Etat, rien ne serait plus simple et plus facile que d'affecter au paiement de la Dette publique, la somme qui tombera de ce chef dans les coffres de l'Etat.

En résumé, il est impossible de découvrir le moindre inconvénient dans le système de comptabilité qui consiste à inscrire au budget ordinaire les garanties d'intérêts des chemins de fer. Ou bien ces avances ne seront pas recouvrées, et en pareil cas elles n'auront été que des dépenses pures et simples ; ou bien elles seront recouvrées, et alors elles auront constitué après coup la dotation de l'amortissement, — chapitre un peu oublié hélas ! depuis quelques années.

La décision prise au sujet des chemins algériens peut être considérée comme la préface de la suppression absolue du budget extraordinaire.

Les finances françaises ne seront établies sur des bases inexpugnables qu'à partir du jour où toutes les caisses spéciales seront à jamais supprimées. Les budgets à petits compartiments ne servent qu'à embrouiller les comptes et à masquer le déficit. Un Etat, aussi bien qu'un particulier, ne peut se faire une idée exacte de sa situation qu'à la condition de n'avoir qu'une caisse où il met tous ses revenus et d'où il tire toutes ses dépenses.

— Seulement, dit le conscrit, moi je refuse.
— Vous refusez ? dit Jenny, réellement surprise, interrogeant du regard.

— Oui, dit Jean-Pierre ; il y a cependant une condition.

— Ah ! tant mieux, nous la remplissons certainement.

Elle disait vrai, car elle estimait le jeune homme, comme nous l'avons dit.

Jean-Pierre reprit :

— Voici donc cette condition. J'accepte les quinze cents francs, qui sont votre dot.

— Ma dot interrompit Jenny avec un brusque mouvement.

— Si, continua Jean-Pierre, qui parut ne pas avoir remarqué ce mouvement, si vous voulez consentir à cet abandon.

Jenny courut au jeune homme et lui prit les mains.

— Jean-Pierre, dit-elle, je veux bien, et je vous remercie d'accepter.

— Merci à mon tour, fit le pêcheur, car la dot ne va pas sans la main, et vous venez de me la donner.

Jenny pâlit subitement et recula d'un pas.

Elle vit que Jean-Pierre parlait sérieusement.

— Est-ce mon père qui a dit cela ? demanda-t-elle d'une voix altérée.

— C'est lui, dit le jeune homme ; moi je n'aurais pas osé.

Elle parut réfléchir un moment.

— Si je disais oui ? fit-elle.

— J'accepterais, dit le pêcheur, à la condition que ce soit moi qui vienne de vous seule et non pour obéir à vos parents.

ses. Cette grande réforme sera facile à réaliser, grâce à l'énorme plus-value que procureront les nouveaux tarifs de douanes.

Mais il est à regretter que l'espoir d'encaisser à bref délai ce gros surcroît de recettes n'ait quelque peu ralenti le zèle que le Gouvernement et les Chambres manifestaient l'année dernière pour les économies.

Ici nous touchons au côté faible du budget de M. Rouvier.

Autant les deux grandes innovations signalées plus haut paraissent dignes d'éloges, autant il est à regretter que de plus vigoureux efforts n'aient pas été tentés pour arrêter l'essor des dépenses ordinaires.

On est frappé, à première vue, de l'accroissement considérable du chiffre total de la dotation permanente des services publics. Cet accroissement provient en partie de lois nouvelles dont la mise à exécution entraîne toujours des frais plus ou moins considérables.

Il serait certainement injuste de rejeter sur le ministre des finances la responsabilité de ce surcroît de sacrifices imposés au pays ; c'est la chambre qui aurait dû être assez prévoyante pour calculer combien ses dépenses allaient coûter aux contribuables. Pendant, en dehors de ses suppléments irréductibles, le budget de M. Rouvier renforce dans des proportions très sensibles un certain nombre de services permanents qui n'ont fait l'objet d'aucune loi nouvelle.

Espérons que la commission du budget épluchera de très près ces chapitres, car l'opinion publique n'a pas encore rayé l'économie de l'ordre du jour.

MORAINVILLE.

INFORMATIONS

La succession de M. Tirman

On parle de M. de Selves, directeur général des postes et télégraphes, comme candidat à la succes-

— Alors, vous voulez que je vous aime... d'amour.

— D'amour, oui.

— Et si je dis non ?

— Je partirai.

Elle releva la tête et prit de nouveau une des mains de Jean-Pierre.

— Mon frère, dit-elle, je vous aime d'amitié, mais plus, je ne peux pas.

— Jenny, je vais partir.

— Je ne peux faire plus ! dit-elle.

Et, échappant au regard suppliant du jeune homme, elle s'enfuit vers la salle, où les chansons joyeuses continuaient au milieu des libations.

La petite noce se termina par un sommeil de plomb qui vint reposer un peu les esprits exaltés de nos personnages.

Un mois après, les conscrits furent appelés à la révision et, comme le lecteur doit le penser, notre héros, après un coup d'œil, fut déclaré excellent pour le service.

— Un rude soldat, fit le médecin examinateur ; s'ils étaient tous comme cela, nous pourrions tenter de reprendre Moscou.

Ce médecin était un admirateur de l'empereur, dont M. Thiers publiait en ce moment l'histoire, l'histoire qui nous valut l'enthousiasme pour le deuxième empire.

— Un beau cuirassier, fit le sous-préfet.

— Ou un carabinier, dit un officier de cette arme en lorgnant le torse solide du garçon.

Jean-Pierre n'écouta pas davantage, le capitaine du recrutement ayant prononcé : « Rhabilitez-vous » traditionnel.

La mère Marie reçut cette nouvelle sans en

gion de M. Tirman en Algérie. On connaît les liens de parenté qui l'unissent au président du Conseil.

Elections législatives

SCRUTIN DE BALLOTAGE

Seine-Inférieure (Rouen, 2^e circonscription) : MM. Goujon, républicain, 7,544 voix, élu ; David Dautresme, radical, 4,824 ; Gatineau, candidat ouvrier, 2,708. Il s'agissait de remplacer M. Dautresme, élu sénateur.

Pyénées-Orientales (Arrondissement de Prades) : MM. Escanyé, ancien député républicain, obtient 2,663 voix ; Alexandre Nac, boulangiste, 340 voix. L'élection de M. Escanyé est certaine. Il s'agissait de remplacer M. Vilar, élu sénateur.

Voyage du Czarewicz

Le grand duc Georges de Russie est arrivé à Alger.

Successeur de M. Bocher

Le *Figaro* assure que le comte de Paris ne désignera pas de successeur à M. Bocher, avant de consulter les principaux membres du parti monarchiste.

Berlin, 11 mars

Tout Berlin était présent à la première représentation de *Thermidor*, qui a été donnée au Lessing-Theater.

Aucun incident à signaler. Après le premier et le deuxième actes, il y a eu des applaudissements et des rappels. Après le troisième acte, des ovations sans fin.

Choléra sporadique

Des dépêches prétendent que plusieurs cas de choléra sporadique sont survenus à bord du *Colombo*, actuellement en observation au cap Matifou.

La phtisie et le sang de chèvre

Nantes, 9 mars.

M. Bertin a fait ce matin, à l'hospice Saint-Jacques, une conférence sur sa méthode de guérison de la tuberculose par le sang de chèvre, au moyen d'injections sous-cutanées.

Une cinquantaine de personnes, médecins et journalistes, y assistaient.

M. Bertin a rendu compte de vingt-deux cas traités depuis deux mois. Trois malades sont décédés, mais l'autopsie a démontré que la tuberculose avait envahi le corps entier et qu'ils étaient absolument inguérissables. Tous les autres ont éprouvé un mieux sensible, plus ou moins, suivant le cas.

Le cas le plus remarquable est celui d'un gar-

çon paraître émue. Elle s'y attendait, et puis nous l'avons dit, elle avait son idée.

Sans perdre le temps en jérémiades, elle partit le lendemain après la messe de neuf heures, chez M. Girard, le curé.

Le brave prêtre venait de rentrer à son presbytère et jouait avec les enfants de chœur, suivant son habitude.

En voyant entrer la marchande de marée, il envoya les gamins au jardin et fit signe à la mère Marie de l'attendre à son cabinet.

Un instant après il la rejoignit.

— Je vous attendais, dit-il.

— Vous m'attendiez ? s'écria la mère Marie surprise.

— Sans doute ; votre enfant a tiré un mauvais numéro ?

— Oui, M. le curé.

— Et comme c'est le plus beau gaillard de la ville, il a été déclaré bon pour le service.

— Vous l'avez bien dit.

— Or, vous avez frappé à toutes les portes pour éviter le départ du garçon, et comme il n'a pu trouver ce qu'il cherchait, vous venez à moi en dernier ressort.

— C'est cela, et ce n'est pas tout à fait cela, monsieur le curé, répondit la mère Marie. Nous avons des amis, et si nous voulions, nous pourrions trouver ce qu'il nous faut.

— Eh bien ! alors ?

— Mais le petit est fier, et il a raison. Il a dû refuser les offres qui lui ont été faites.

— Mêmes celles de son patron ?

— Surtout celles-là.

— Alors, bonne mère, je n'y suis plus ; pareil

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 22

LE

Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

XIII

LA MÈRE MARIE SUR SON TRENTE-ET-UN

— C'est vous Jean-Pierre, dit elle, affectant de sourire ; que venez-vous faire ici ?

— Vous voir, répondit le pêcheur, et vous parler.

Il avait l'air plus farouche, ce qui rassura la jeune fille.

Elle répondit en plaisantant :

— Regardez-moi, Jean-Pierre, et dites-moi ce que vous voulez.

— Merci, Jenny.

Il disait Jenny tout court sans se gêner.

Elle le regarda étonnée.

— Jenny, reprit-il, vous venez de voir que j'ai bien peu de bonheur.

— En effet, dit Jenny, et je suis vraiment affligée de ce contre-temps ; mais vous ne partirez pas, mon père l'a affirmé à ma mère.

— C'est vrai, dit Jean-Pierre, M. Durand m'a offert de me prêter quinze cents francs.

— Et mon père fait bien.

gon de dix-neuf ans qui, depuis le 7 janvier, a augmenté de vingt-deux livres.

M. Bertin a fait visiter les salles et pratiqué des injections sur deux malades. Il a montré plusieurs cas de lupus et de tuberculose externes sensiblement améliorés et en grande voie de guérison.

M. Bertin s'est surtout félicité de pouvoir proclamer sa méthode inoffensive et a recommandé instamment de ne pas confondre la transfusion avec l'injection sous-cutanée, celle-ci ayant fait jusqu'ici beaucoup de bien et aucun mal.

Les docteurs Bertin et Picq, consultés au sujet d'un article de journal de Paris qui déclare que la transfusion du sang de chèvre, opérée par le docteur Bernheim, aurait été fatale à plusieurs malades, ont déclaré que les victimes n'ont pu succomber que par suite d'accidents inhérents à la transfusion, mais que les résultats obtenus par l'injection dans les masses musculaires ont été superbes.

On a vu des malades condamnés reprendre au bout de quelques jours leurs occupations et jouir d'une santé excellente.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Association des anciens Elèves du Lycée de Cahors

DISCOURS DE M. LURGUIE, PRÉSIDENT

(Suite)

Messieurs, l'hommage le plus touchant qu'aura reçu la mémoire de Charles Cayla, c'est de son frère qu'il lui vient. M. le docteur Albert Cayla n'a pas voulu que son nom disparût des contrôles de notre Association. Il sollicite son admission dans une lettre dont les termes émus lui font autant d'honneur que sa démarche elle-même. Suivant une expression heureuse de cette lettre, notre Association est pour chacun de nous une deuxième famille. Il est donc naturel qu'il ait trouvé, dans un sentiment d'amitié fraternelle, la première inspiration de sa résolution. M. Albert Cayla ajoute qu'il doit beaucoup au Lycée de Cahors, et que, en témoignant ainsi sa reconnaissance, il réalise un projet qu'il caressait déjà depuis longtemps. A notre tour, nous lui dirons que, si nous sommes heureux de son adhésion, nous n'en sommes pas moins flattés. Nous connaissons sa valeur. Nous savons qu'après être passé par l'internat des hôpitaux, il a su se faire une brillante situation dans le monde médical, et qu'il a eu le bonheur de s'allier à la Normant.

Nous avons aussi à souhaiter la bienvenue à deux nouveaux camarades et à les remercier de leur gracieux concours. C'est M. Lascombes, préfet des Deux-Sèvres, qui sut se faire de si nombreux amis parmi nous, lorsque, il y a douze ans à peine, il faisait ses débuts dans l'administration comme conseiller de préfecture à Cahors, et préluait à cette carrière brillante que son talent bien connu justifie si bien.

C'est ensuite M. Lérès Gambetta, receveur des finances à Paris. Ai-je besoin de le dire ? cette dernière adhésion nous comble de joie. Elle nous permet, en effet, d'évoquer une fois de plus une mémoire bien illustre, et bien chère, sous le patronage de laquelle nous voulûmes placer, dès le début, notre Association, celle du camarade à jamais regretté dont la grande ombre plane sur toutes nos réunions et semble nous répéter chaque fois : Aimez-vous toujours, comme je vous aimais tous ; restez unis ; marchez la main dans la main, et ne marchandez jamais votre dévouement à notre chère patrie.

qu'attendez-vous de moi.

— Un conseil, monsieur le curé.

Rien qu'un conseil ? fit le prêtre en souriant.

— Rien que cela, reprit la vieille. Oh ! Jean-Pierre n'accepterait pas la charité, puisqu'il refuse un service.

Je ne dis pas cela pour vous blesser, monsieur le curé, car, vous le savez, je ne suis pas bonne chrétienne, je vous respecte plus que vous ne pouvez le croire.

— Je comprends de moins en moins, fit M. Girard.

— Vous allez comprendre, reprit la marchande. Nous ne voulons ni service, ni charité, nous voulons ce qui nous est dû, et je suis venue vous demander votre appui pour cette bonne œuvre.

— Parlez, la mère, je suis tout à vous, excepté ce qui concerne les secrets de la confession.

La mère Marie le regarda en face.

— Je crois que vous devinez, monsieur le curé ; dit-elle.

Le prêtre réfléchit.

— Pour sauver un jeune homme, dit-il, Dieu peut pe. mettre, non pas une indiscretion, ce qui est défendu, mais une allusion ; ne prononcez pas les noms, et peut-être arriverons nous à nous comprendre.

— Cré nom ! dit la mère Marie, je crois que vous êtes un bon prêtre, bien que je ne m'y connaisse pas, mais pour sûr, vous êtes un brave homme.

Et la conversation mystérieuse commença.

Qu'est-ce que la mère Marie demanda à M. Girard, et comment le curé put-il l'instruire sans

J'apprends au dernier moment, qu'il nous arrive huit adhésions nouvelles, et je me réjouis de ce succès. Je remarque avec plaisir, parmi ces adhésions, celle de M. Henri de Valon, le jeune et sympathique avocat de notre barreau qu'il m'est particulièrement agréable de voir parmi les convives du banquet. Je prie les nouveaux adhérents de me permettre de leur adresser un salut collectif de bienvenue.

Messieurs, je suis heureux d'avoir à signaler dans cette causerie, un événement mémorable qui donne un relief singulier à notre Association. Vous avez de suite compris que je veux parler de l'élection récente de M. de Freycinet à l'Académie française. En dépit des railleries et des critiques plus ou moins désintéressées qui ne manquent jamais de se produire contre l'Académie, lors de chaque élection, je me figure et vous serez de mon avis, que son choix est une délicieuse caresse pour l'amour-propre de l'élu, quelque habitué qu'il soit d'ailleurs aux faveurs de la fortune. Vous pensez, en effet, avec un des membres les plus spirituels de l'illustre Compagnie, qu'il est toujours agréable de faire partie d'une société où on ne peut jamais être plus de quarante. M. de Freycinet a dû aussi être flatté des circonstances particulières qui ont accompagné son élection et que je n'ai pas besoin de rappeler.

Vous aimerez, sans doute, Messieurs, à entendre redire les titres qui ont valu une si haute distinction à l'homme éminent que nous sommes fiers de compter parmi les membres de notre Association, mais vous sentez comme moi combien serait téméraire de ma part une semblable entreprise, et qu'il y aurait peut-être peu de convenance à devancer le jugement de ses pairs. Il faut donc que vous vous résigniez à attendre la séance solennelle de réception. Il est vrai qu'alors le dédommagement sera complet. Vous entendrez louer, comme il convient, le patriote et le savant, le politique et l'orateur, et apprécier comme elle mérite de l'être, cette éloquence si haute, faite de lumière et de grâce, qui puise ses inspirations aux sources de l'art le plus pur, et qui apparaît à tous comme une des plus séduisantes manifestations de l'esprit français. En attendant d'applaudir cet éloge, adressons au récipiendaire, car ceci est bien dans notre rôle, nos respectueuses et cordiales félicitations.

Il est un autre de nos camarades qui compte parmi les meilleurs et les plus distingués, et à qui nous ne sommes pas moins heureux d'avoir à envoyer de bien vives félicitations. Jules Gaillard a été nommé, il y a deux ans, capitaine de vaisseau, et nous nous réjouissons à la pensée qu'au moment où il vient de débarquer, après une navigation de deux années, dans les lies du Pacifique, sur le *Champlain* qu'il commandait, il recevra le témoignage et la profonde sympathie de tous ses vieux amis. Nous l'avons suivi de loin pendant sa brillante carrière. Nous nous souvenons qu'en 1871, il était fait officier de la

Legion d'honneur pendant le siège de Paris, et les événements récents qui lui ont valu sa dernière promotion sont présents à notre mémoire. C'était à Madagascar. L'amiral Pierre, atteint d'une maladie mortelle, était forcé de résigner son commandement. Il le confia au lieutenant Gaillard et notifia sa résolution aux officiers et marins de son escadre dans un ordre jour qui restera, comme un titre glorieux, pour le jeune et vaillant marin qu'il investissait de la plus périlleuse responsabilité. Nous sommes fiers de penser que, dans cette circonstance mémorable, c'est un des nôtres qui a tenu d'une main si ferme le drapeau de la France, et nous sommes heureux de trouver là un gage certain de l'avenir brillant réservé à notre camarade. Nous avons parmi nous des généraux, nous aurons bientôt un amiral !

Messieurs, il me reste avant de finir, à adresser nos compliments sincères à MM. Bousquet et Iches pour l'avancement mérité qu'ils viennent d'obtenir, — à M. Ernest Martin, que les électeurs consulaires ont eu le bon esprit de choisir

trahir le secret de la confession ? C'est ce que nul ne peut savoir, pas même l'auteur, qui jouait en ce moment au bouchon dans le jardin, avec les pièces de cent sous de M. le curé.

Au bout d'une heure, peut-être, la mère Marie sortit du presbytère, et M. Girard la reconduisit jusqu'à la grille en lui disant :

— Courage et bonne chance, la mère vous réussirez.

— Dieu le veuille ! répondit-elle en s'éloignant.

Le lendemain matin de bonne heure, la marchande de marée bouleversait tout dans la petite chambre de la « grande maison » qu'elle habitait toujours.

Et, d'une vieille armoire qu'elle n'ouvrait pas souvent, elle sortit les habillements des grands jours.

Elle étala une robe de drap d'or qu'elle n'avait pas mise depuis la première Communion de Jean-Pierre, un jupon en laine toute rouge, qui faisait l'envie des voisines, un grand châle carré à ramages, dern. er présent de défunt le père Marie, ce qui lui donnait un âge respectable, et, enfin, un bonnet à ruches garni de rubans de plusieurs couleurs, un chef d'œuvre de la brave femme.

Il est de fait que vêtue ainsi, on devait la voir de loin.

Elle poussa la coquetterie jusqu'à cacher ses cheveux blancs sous un tour de cheveux noirs, comme on portait à cette époque.

Elle lutra les faux cheveux avec un peu d'eau, ne se servant plus de pommade depuis plus de trente ans, et contents d'elle, elle se mira complaisamment dans ce petit miroir qui avait appar-

pour leur juge, ce dont il faut les féliciter bien plus encore que lui-même, — à M. Lapeyrière, qui vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur et pharmacien principal de la marine, après un séjour de plusieurs années à Madagascar où il a su découvrir un succédané du café, qu'il appelle le Mussendah, — enfin à M. Paul Cangardel, notre doyen, je crois, qui a été élevé récemment à la dignité de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, distinction à laquelle il attache, avec raison, le plus grand prix, parce qu'elle témoigne d'un sentiment qui l'honore : de sa fidélité aux convictions de toute sa vie. Je profite de la présence de M. Cangardel à notre banquet pour le remercier de l'intérêt qu'il porte à notre Association et le féliciter d'avoir conservé la vigueur de sa jeunesse, et d'avoir tenu à prouver à ses anciens camarades que chez lui le cœur ne vieillit pas.

Messieurs, au moment où j'arrive au terme de ce compte rendu où j'ai peut-être omis involontairement des détails qui vous auraient plu, je ne veux pas m'excuser de sa longueur. Je vous connais trop bien, en effet, pour ne pas être sûr qu'on ne risque jamais de vous fatiguer quand on vous parle de vos amis ; je sais aussi que leur éloge est pour vous une occasion, saisie avec empressement, d'affirmer votre foi dans ces principes supérieurs qui nous font rechercher les satisfactions de la conscience comme le guide le plus sûr et la meilleure récompense de nos actions. Vous aimez à le proclamer bien haut, surtout en présence de ces jeunes camarades qui, demain, seront aux prises avec les difficultés de la vie. Vous tenez à affermir en eux, à l'aide de cette excellente leçon de choses, cette conviction, qu'en dépit de certaines doctrines désolées et désolantes, la vérité et la justice conserveront toujours leur empire sur les âmes ; et vous avez conscience en agissant ainsi, d'accomplir une œuvre éminemment utile ; car vous savez que pour faire le bien, la première condition c'est d'y croire.

Je bois, Messieurs, à la prospérité de notre Association.

Conseil municipal de Cahors

Le conseil municipal se réunira le lundi, 16 mars 1891, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Bureau de bienfaisance.

Avis aux réservistes

M. de Freycinet ayant à répondre à un député lui demandant s'il n'y aurait pas lieu, pour l'appel des réservistes au printemps, d'accorder des facilités à nos cultivateurs obligés de recommencer leurs semailles. Voici l'importante déclaration qu'a faite à ce propos le ministre de la guerre :

« Nous avons reconnu qu'il n'était pas possible de procéder d'une façon générale et d'exempter toute une catégorie de jeunes gens des exercices militaires. Mais il nous paraît possible de nous pouvions ajourner ces exercices de six semaines ou deux mois pour ceux qui en feraient la demande.

Ainsi, on pourrait reporter au mois de juin cette période d'exercices, mais seulement pour les ouvriers agricoles qui en feraient la demande et qui seraient en situation de donner à l'agriculture un concours dont l'utilité serait constatée. J'ai donné des instructions dans ce sens.

Election consulaire

M. Cape le a été élu juge suppléant au tribunal de commerce de Cahors.

Revue

Mercredi, à une heure et demie a eu lieu, sur la place Thiers la revue du 7^e de ligne passé par le général Combarieu commandant la 65^e brigade.

tenant à cette pauvre madame Constant.

Ce miroir était à peu près tout l'héritage de Jean-Pierre.

Elle était prête dès sept heures du matin, mais il était sans doute trop tôt pour se rendre chez la personne qui était l'objet d'une pareille toilette.

Elle attendit fiévreusement jusqu'à neuf heures ; puis, n'y tenant plus, elle ferma sa porte et partit.

En la voyant, les voisins n'en revenaient pas.

— Dieu ! que vous êtes belle ! firent les uns.

— Où allez-vous donc ainsi ? demandaient les autres.

Et entre eux.

— Elle va à confesse ; on l'a vu sortir hier soir de chez le curé !

— Ah ! bien oui, à confesse ! elle ne croit ni à Dieu ni au diable ; elle va plutôt demander la main de la fille à Durand pour son Jean-Pierre.

— Vous avez peut-être raison.

— On ne va pas demander la main d'une fille à neuf heures du matin.

— C'est juste.

Une voisine, plus avisée ou plus curieuse dit :

— Moi, je veux savoir et je saurai.

Et elle partit à la suite de la bonne femme.

La mère Marie sortit de la rue du Quatorze-Juillet et tourna la rue du Pont : elle n'allait donc pas chez les Durand.

Après le pont, elle prit la rue de Saint-Spire jusqu'au Cloître.

— Quand je le disais ! fit la voisine qui la suivait : elle va à confesse. On a bien raison de dire :

Les malades indigents

Dans sa session d'août dernier, le conseil général du Lot a voté une subvention de 2,000 francs destinée à envoyer en 1891 aux eaux thermales les malades indigents du département.

Les demandes d'admission devront parvenir, avant le premier mai prochain, à la préfecture, par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets.

Ces demandes doivent être accompagnées :

1^o D'un certificat d'indigence délivré par le maire de la commune du malade ;

2^o D'un certificat du percepteur faisant connaître le chiffre des impôts de toute nature payé par le réclamant ou sa famille ;

3^o D'un certificat médical constatant la nature, l'origine et la durée de la maladie.

Répartition de secours

Voici la répartition, au prorata du chiffre de la population, des secours alloués pour soulager les misères exceptionnelles causées par les rigueurs de l'hiver 1890-1891 :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cahors (les deux cantons). — Cahors, 2,100 fr. ; Espère, 34 fr. ; Lamagdelaine, 50 fr. ; Larroque-des-Aros, 42 fr. ; Mercuès, 60 fr. ; Pradines, 98 fr. ; Valroufié, 46 fr. ; Arcambal, 44 fr. ; Labastide-Marnhac, 80 fr. ; Le Montat, 60 fr. ; Trespoux-Rassiels, 54 fr.

Castelnau-Montraiet. — Castelnau, 370 fr. ; Cézac, 50 fr. ; Flaugnac, 98 fr. ; L'Hospitalet, 52 fr. ; Pern, 74 fr. ; Ste-Alauzie, 44 fr. ; St-Paul-Labouffie, 68 fr.

Catus. — Boissières, 60 fr. ; Calamane, 36 fr. ; Catus, 142 fr. ; Craissac, 62 fr. ; Francouls, 56 fr. ; Gigouzac, 50 fr. ; Les Junies, 62 fr. ; Labastide-du-Vert, 56 fr. ; Lherm, 70 fr. ; Maxou, 72 fr. ; Mechmont, 32 fr. ; Mongesty, 72 fr. ; Nuzéjols, 36 fr. ; Pontcirq, 48 fr. ; St-Denis, 50 fr. ; Saint-Médard, 42 fr.

Cazals. — Les Arques, 68 fr. ; Cassagnes, 56 fr. ; Cazals, 86 fr. ; Frayssinet-le-Gélat, 88 fr. ; Gindou, 74 fr. ; Goujounac, 50 fr. ; Marminiac, 106 fr. ; Monteléra, 86 fr. ; Pomarède, 28 fr. ; St-Caprais, 28 fr.

Labbenque. — Anjols, 54 fr. ; Bach, 58 fr. ; Belmont, 124 fr. ; Belmont, 44 fr. ; Cieurae, 58 fr. ; Cremps, 66 fr. ; Escamps, 50 fr. ; Flaujac, 40 fr. ; Fontanes, 62 fr. ; Laburgade, 38 fr. ; Labbenque, 192 fr. ; Mondoumer, 66 fr. ; Vaylats, 84 fr.

Lauzès. — Blars, 50 fr. ; Cabrerets, 84 fr. ; Cras, 40 fr. ; Lauzès, 42 fr. ; Lentillac, 50 fr. ; Nadillac, 24 fr. ; Orniac, 40 fr. ; Sabadel, 50 fr. ; St-Cernin, 82 fr. ; St-Martin-de-Vers, 52 fr. ; Sauliac, 32 fr. ; Sénaillac, 88 fr.

Limogne. — Beaugard, 78 fr. ; Calvignac, 66 fr. ; Cénévières, 56 fr. ; Concois, 86 fr. ; Laramière, 90 fr. ; Limogne, 134 fr. ; Lugagnac, 38 fr. ; Promilhanes, 70 fr. ; Saillac, 66 fr. ; St-Martin-Labouval, 62 fr. ; Varaire, 86 fr. ; Vidailiac, 44 fr.

Luzech. — Albas, 152 fr. ; Anglars-Juillac, 46 fr. ; Bélaye, 70 fr. ; Caillac, 54 fr. ; Cambayrac, 28 fr. ; Castelranc, 62 fr. ; Carnac-Rouffiac, 60 fr. ; Douelle, 106 fr. ; Luzech, 176 fr. ; Parnac, 48 fr. ; St-Vincent, 106 fr. ; Sauzet, 66 fr. ; Villesèque, 80 fr.

Montcuq. — Bagat, 44 fr. ; Belmontet, 32 fr. ; Le Boulvé, 58 fr. ; Lascabanes, 60 fr. ; Lebreil, 32 fr. ; Montcuq, 200 fr. ; Montlauzun, 22 fr. ; Ste-Croix, 28 fr. ; St-Cyprien, 58 fr. ; St-Daunès, 44 fr. ; St-Laurent, 50 fr. ; St-Matré, 26 fr. ;

Quand le diable devient vieux, il se fait ermite !

Et, sur le passage de la bonne femme, c'était à qui ferait son petit cancan.

Les pratiques de la marchande n'étaient pas habituées à la voir sur son trente-et-un.

Elle prit sous l'arche du Cloître ; mais, au lieu de tourner à droite, pour aller au presbytère, elle tourna à gauche.

— Où peut-elle aller ? se demanda la voisine.

Et elle la vit s'avancer devant une petite maison du Cloître et s'arrêter devant la porte.

C'était la maison où nous avons conduit le lecteur au deuxième chapitre de cette histoire.

La mère Marie leva le marteau de la porte et frappa deux coups.

Une voix cassée répondit à son appel :

— Qui demandez-vous ?

— Monsieur Chevalier.

— C'est moi, qui êtes-vous ?

— Je viens de la part de M. le curé.

— Ah ! c'est différent, fit la voix derrière la porte ; je vais ouvrir.

En effet, la porte s'ouvrit lentement et une tête vieille parut dans l'entrebaillement.

En voyant une femme seule, le vieillard parut moins inquiet et dit :

— Entrez, madame, et montez devant vous, je vous suis.

(A suivre)

VICHY PASTILLES
aux Sels naturels
Préparées par
la COMPAGNIE FERRIÈRE
Boîtes de 1, 2 et 5 francs. — Dans toutes Pharmacies.

St-Pantaléon, 60 fr.; Saux, 30 fr.; Valprionde, 50 fr.
Puy-l'Evêque. — Duravel, 150 fr.; Floressac, 46 fr.; Grézels, 58 fr.; Lacapelle-Cabanac, 32 fr.; Lagardelle, 44 fr.; Mauroux, 70 fr.; Montcabrier, 82 fr.; Pescadoire, 20 fr.; Prayssac, 194 fr.; Puy-l'Evêque, 232 fr.; Sérignac, 56 fr.; Soturac, 96 fr.; Touzac, 40 fr.; Vire, 46 fr.
St-Géry. — Berganty, 32 fr.; Bouziès, 36 fr.; Cours, 62 fr.; Crégols, 32 fr.; Esclauzels, 36 fr.; St-Cyr-Lapopie, 128 fr.; St-Géry, 80 fr.; Vers, 80 fr.
 Total de l'arrondissement de Cahors, 11,044 fr.

Gourdon. — Gourdon 700 fr.; Milhac, 40; Nozac, 68; Peyrignac, 92; Rouffillac, 58; Saint-Cirq-Madelon, 32; Saint-Clair, 40; Saint-Projet, 80; Soullaguet, 40; le Vigan 154.
Gramat. — Alviac, 66; le Bastid, 52; Carluet, 78; Couzon, 44; Gramat, 413; Lavergne, 52; Miers, 94; Padirac, 28; Rocamadour, 148; Thègre, 76.
Peyrac. — Calès, 56; Fajoles, 62; Lamothe-Fénelon, 98; Loupiac, 52; Masclat, 62; Payrac, 116; Reilhaguet, 56; le Roc, 82.
Saint-Germain. — Co corès, 100; Frayssinet, 88; Lamothe-Cassel, 52; Montamel, 32; Peyrilles, 112; Saint-Chamarand, 64; Saint-Germain, 120; Soucirac, 42; Ussel, 36; Uzech, 93.
Salviac. — Dégagnac, 206; Lavercantière, 88; Léobard, 56; Rampoux, 22; Salviac, 204; Thédillac, 88.
Labastide-Murat. — Beaumat, 36; Caniac, 96; Fontanes-Lunegarde, 54; Ginouillac, 50; Labastide-Murat, 162; Montlaucon, 166; Saint-Sauveur-la-Vallée, 26; Soulmès, 44; Vaillac, 46.
Martel. — Baladou, 58; Cazillac, 130; Cressensac, 120; Creysse, 72; Cuzance, 116; Florac, 76; Martel, 258; Montvalent, 74; Saint-Denis, 30; Sarrazac, 112.
Vayrac. — Bétaille, 450; Carennac, 88; Cavaillac, 80; Condat, 50; Saint-Michel de-Bannières, 58; Strenquels, 92; Vayrac, 110.
 Total de l'arrondissement de Gourdon, 7,910 francs.

(A suivre).

Pièces fausses

On nous signale la circulation de nombreuses pièces fausses de 5 francs portant les chiffres de Louis Philippe 1^{er} millésime 1840, et Victor Emmanuel II, millésime 1873. Ces pièces sont très bien imitées : elles ne sont reconnaissables qu'à leur poids léger.

Légion d'honneur

Le gouvernement a envoyé des instructions aux préfets pour les inviter à se renseigner auprès des maires des communes sur le point de savoir si les avis de décès de dignitaires de la légion d'honneur qui se sont produits avaient été régulièrement transmis à la chancellerie.

Conférence

M. Albert Vallès, professeur agrégé d'histoire au lycée de Cahors, fera au Théâtre, dimanche prochain 15 mars, à cinq heures un quart du soir, une Conférence gratuite sur l'œuvre de l'Alliance française.

Le conférencier traitera spécialement des qualités de la langue française et de l'intérêt à la fois patriotique et humanitaire qu'il ne saurait manquer d'y avoir à en réprendre l'usage.

Les grandes vacances

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, avait, on le sait, par une circulaire adressée aux fonctionnaires de son administration, demandé leur avis sur l'époque des grandes vacances. La majorité des recteurs, procureurs et professeurs, s'est prononcée pour le maintien des dates actuelles, c'est-à-dire pour le mois d'août et de septembre.

Adjudications

Samedi 14 mars, aura lieu à la préfecture l'adjudication de travaux à exécuter à la Cathédrale de Cahors.

Le 2 avril prochain auront lieu 3 adjudications pour chemins vicinaux.

Les colis-postaux

Le conseil d'Etat vient de juger que les réclamations relatives aux colis-postaux doivent être portées, non devant les conseils de préfecture, mais devant le ministre du commerce.

Cette décision tranche cette question, qui a été vivement controversée. Les conseils de préfecture se déclaraient, les uns compétents pour statuer, les autres incompétents. L'arrêt du Conseil d'Etat fixe la jurisprudence.

Gramat

Un cultivateur de la commune de Lavergne avait conduit à la foire du 4 mars, à Gramat, une paire de bœufs qu'il possédait depuis longtemps.

Il savait qu'un de ces bœufs avait la manie de poursuivre les gens et de les menacer de ses cornes.

Néanmoins, après les avoir vendus, il n'avertit

pas l'acheteur, un brave paysan de Concorès qui s'appretait à les visiter.

Lorsque celui-ci voulut saisir le bœuf par les cornes, l'animal, libre de ses mouvements depuis qu'il n'était plus au joug, souleva notre homme, le lança en l'air et l'envoya retomber à quelques pas en arrière.

L'acheteur dans sa chute s'est fracturé une jambe.

Le vendeur, qui avait pris la fuite abandonnant ses bœufs, a été retrouvé par la gendarmerie qui est parvenue à remettre les bœufs au joug et a dressé procès-verbal.

Mauroux

La foire a été belle, les bœufs se vendaient plutôt en baisse qu'en hausse; les moutons aussi. Les porcs sont toujours très chers. La volaille se vendait de 2,50 à 4,50 la paire. Les lapins de 1,75 à 3 fr. la paire. Les œufs 0,50 la douzaine.

Puy-l'Evêque

La foire a été belle, les bœufs étaient en baisse, ainsi que les moutons. Les porcs étaient très chers. La volaille se vendait de 50 à 65 cent. la livre. Les lapins de 20 à 25 cent. la livre. Les œufs de 50 à 55 cent. la douzaine.

Le blé de 16 à 17 fr. les 4/5, quelques sacs ont été vendus 17,50. Le maïs de 10 à 10,25. Les pommes de terre de 2,75 à 4 fr. les 4/5. Il s'est vendu beaucoup de plants américains et d'arbres de toute espèce et les prix étaient en hausse surtout sur les plants d'Herbemont et d'Othello qui cette année sont les plus en vogue.

VITICULTURE

Le plant Pouzin

La campagne viticole de cette année prouve que nous entrons définitivement dans la grande reconstitution de nos vignobles par le moyen des cépages américains.

De tous les côtés, on s'est jeté sur l'Othello et l'Herbemont, on en demande encore, mais les pépinières sont à peu près épuisées : grande déception pour les retardataires.

A la dernière heure, je crois entrevoir un sujet de consolation; je me hâte d'en faire part à nos amis les viticulteurs.

Depuis quelque temps, à Cahors et dans ses environs, il n'est question que d'un plant merveilleux, grand producteur direct, qui serait appelé à jouer le plus grand rôle dans la reconstitution de nos vignes. Je veux parler du plant Pouzin.

Ce cépage est cultivé depuis quatorze ans dans la Drôme, et il a déjà été planté, paraît-il, dans toutes les espèces de terrain : les résultats obtenus ont de beaucoup dépassé les espérances.

La production de ce cépage tient du prodige : une seule souche, âgée de huit ans, a dépassé 112 kilos de raisins, et, dans l'ensemble des cinq dernières années, elle a pu en produire 500 kilos, sans recevoir aucun traitement pour la feuille ni aucune fumure spéciale. Ces renseignements sont pris sur la feuille circulaire du propagateur de cette variété surprenante, M. Emile Pouzin, de la Drôme; mais ils me sont confirmés par un ami, de l'endroit, qui a visité plusieurs fois les vignes de M. Pouzin et qui les a toujours trouvées, me dit-il, d'une abondance remarquable.

Je n'hésite donc nullement, comme nouvelle expérience, à tenter la culture de ce plant à l'Orphelinat. Je m'estime même tout heureux de pouvoir en faire la plantation dès cette année; car la vigne peut se planter jusqu'à la fin d'Avril.

Au reste, le vin de cette variété valant celui de l'Othello, je crois qu'il sera meilleur dans nos terres. Pourquoi ne l'essayerait-on pas à la place de ce dernier devenu introuvable, attendu, surtout, que sa production est de beaucoup supérieure? C'est une planche de salut pour les retardataires et les amateurs.

Ce cépage demande tout naturellement une plantation très espacée : trois mètres en tout sens; de sorte que cinquante pieds peuvent remplacer cent cinquante Othello, considération qui a bien son importance et qui diminue singulièrement le prix d'une plantation.

Nous avons une certaine quantité de racines de cette variété de disponibles, nous regrettons vivement ne pas les avoir eues plus tôt, nous serions heureux quand même, d'en faire bénéficier ceux qui nous en feront la demande.

Pour le détail : 0 fr. 20 c. le pied; au cent : 18 francs.

Fr^e VINCENT DE PAUL, Directeur de l'Orphelinat d'Arnis, près Cahors (Lot).

Tous sont satisfaits!

Béziers (Hérault), le 10 mars 1890. — Veuillez m'envoyer 4 boîtes de vos bonnes **Pilules Suisses** à 1 fr. 50 la boîte; toute ma famille et plusieurs de mes amis en sont excessivement satisfaits. (Sig. lég.) PASCAL, aux Agneaux, route de Villeneuve.

FAITS DIVERS

Chemins de fer

Certains voyageurs, pendant le trajet montent dans un compartiment d'une classe supérieure à celle qu'ils ont prise, pour continuer la route avec un ami.

Or, que l'on soit simple voyageur ou que l'on soit abonné, il y a dans les deux cas, une convention justiciable des tribunaux correctionnels, si l'on n'a pas pris la précaution d'aviser un des employés de ce changement de compartiment.

Un sieur T..., qui avait omis cette précaution, et voyagé, étant abonné de deuxième classe, dans un compartiment de première classe, de Dôle à Paris, a été poursuivi par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, et le tribunal l'a non-seulement condamné au paiement intégral du parcours de première classe, mais encore à une amende de 200 fr.

Fatale méprise

Il en est arrivé une bien bonne, ces jours-ci, aux soldats logés à la caserne Saint-Roch, à Avignon. Ces bons militaires, pour charmer leurs loisirs, n'avaient rien trouvé de mieux que de bombarder, à l'aide de projectiles variés, toutes les personnes qui passaient à proximité de leurs fenêtres.

Quand ils avaient bien visé et qu'une pomme de terre ou une carotte, lancée d'une main sûre, s'était écrasée sur les dos d'un passant, une joie délirante éclatait parmi les tireurs.

Soudain, vint à passer un monsieur fort bien mis, coiffé d'un chapeau haut de forme tout reluisant neuf. Quelle cible, mes enfants! tous les militaires en écarquillaient les yeux. L'un d'eux saisit un énorme morceau de pain de munition, visa quelques secondes, et paf! le tube s'aplatissait comme un accordéon.

Des éclats de rire formidables retentirent; mais ils furent de courte durée. Le monsieur au tube se retourna pour voir d'où était venu le projectile et entra immédiatement au quartier.

Cinq minutes après, les soldats, très penauds, apprenaient que le passant qu'ils avaient si bien bombardé n'était autre que le général Quenot, commandant la 30^e division militaire.

Celui-ci a consigné tous les chefs de chambrée jusqu'à ce que les coupables se soient fait connaître.

On a fini de rire à la caserne Saint-Roch.

Un singulier enterrement

Tours, 6 mars.

Un fossoyeur de la commune d'Espaigne-les-Bois, près de Blé, au moment de mettre en bière le corps d'une dame Fameau, déclarée morte la veille, fit prévenir le maire que le corps était encore chaud. Ce magistrat constata l'exactitude du fait, mais ne retarda pas l'enterrement. Seulement deux heures après, au cimetière, pris de scrupule, il fit ouvrir le cercueil et il fut constaté une seconde fois que toute chaleur n'avait pas disparu. Le corps fut transporté dans la salle de la mairie et on manda un médecin. Mais lorsque celui-ci arriva, le cadavre était froid pour tout de bon.

Une enquête est ouverte sur cette affaire qui cause une certaine émotion dans la contrée.

Les chevaux couronnés

Voici un remède proposé par plusieurs journaux pour guérir les animaux auxquels arrivent cet accident :

Dès que l'accident est survenu, reconduire le cheval à l'écurie, laver la blessure à l'eau froide pour le nettoyer, sans l'irriter par aucune friction; essuyer ensuite avec un linge doux; mettre une couche de coton bien cardé d'environ un travers le doigt d'épaisseur; fixer le coton par une large bande de fil nelle; recouvrir le tout par une genouillère en peau afin de le préserver des coups. Laisser reposer l'animal pendant trois jours sans toucher à l'appareil.

Au bout de ce temps, lever la genouillère et le bandage; enlever délicatement le coton autour de la plaie, sans toucher à la croûte qui sera formée; promener le cheval au pas, afin que la croûte ne se rompe pas, puis mettre une nouvelle couche de coton sans enlever celui qui adhère à la croûte; remettre le bandage et la genouillère.

En douze ou treize jours, assure-t-on, la croûte tombe et l'on voit dessous une peau nouvelle recouverte de poils sans aucun changement, même dans la couleur.

Dernières nouvelles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 mars

M. RIVET dépose un projet de loi demandant la création d'une caisse d'assurance agricole destinée à secourir tous les agriculteurs victimes des intempéries.

Par 306 voix contre 194, la chambre repousse l'urgence.

Vient ensuite la suite de la proposition de loi de M. Méline et d'un grand nombre de ses collègues tendant au dégrèvement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé au printemps de 1891.

L'urgence a été déclarée.

L'ensemble du projet de loi de M. Méline, mis aux voix, est adopté par 326 voix contre 179.

Le prince Napoléon

Le prince a toujours l'esprit lucide; le poulx est lent, la respiration pénible.

Mgr Anzino, le chapelain du roi, s'est renfermé quelques minutes avec le prince. Il lui a offert les secours de la religion; le prince a formellement refusé.

La princesse Clotilde le supplia de recevoir son fils Victor. Le prince répondit : Non!

Bourse de Paris

Cours du 11 Mars 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 40
3 0/0 amortissable.....	compt.	95 30
3 0/0 Emprunt 1891.....		93 35
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 10

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4348 75
CRÉDIT FONCIER.....	1280 25
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	505 »
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^{te}	657 75
EST (Chemin de fer).....	935 »
LYON.....	1542 50
MIDI.....	1330 »
NORD.....	1880 »
ORLÉANS.....	1575 »
OUEST.....	1090 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1475 »
CANAL DE SUEZ.....	2452 50
CANAL DE PANAMA.....	37 50
Etablissements DECAUVILLE.....	515 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	444 »
EST 3 0/0.....	439 »
MIDI 3 0/0.....	447 75
NORD 3 0/0.....	447 50
ORLÉANS 3 0/0.....	451 »
OUEST 3 0/0.....	448 »
SUD DE LA FRANCE.....	425 »
OUEST-ALGÉRIEN.....	430 »
EST-ALGÉRIEN.....	429 »
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	605 »
— 4 0/0 1863.....	528 »
— fonc. 3 0/0 1877.....	390 »
— comm. 3 0/0 1879.....	474 »
— fonc. 3 0/0 1879.....	480 »
— comm. 3 0/0 1880.....	468 25
— fonc. 3 0/0 1883.....	421 50
— 3 0/0 1885.....	475 »
— bons 100 fr. av. lots.....	74 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	523 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	99 95
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	100 50
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	57 05
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	342 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	390 »

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société).....	665 »
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 20
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270 »
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 »

BULLETIN FINANCIER

du 11 mars 1891

Le marché est toujours hésitant. On sent de plus en plus que la hausse devient difficile, après un début très faible. Les cours tout en restant plus bas qu'hier s'améliorent un peu en clôture. Les marchés étrangers sont lourds.

Le 3 0/0 finit à 95.30, le nouveau est à 93.35.

Les Actions de nos grandes Sociétés de Crédit, sont moins fermes. Le Crédit Foncier, est à 1282.50. Bonne tenue de la Banque de Paris à 828.75, le Crédit Lyonnais est à 808.75.

Les Chemins Portugais avec un revenu de 3 0/0 ne sont pas à leur cours.

L'Italien fait bons contenance à 94.70, l'Extérieure et les fonds ottomans sont lourds.

En Banque, quelques réalisations sur l'Apine. La part petite Presse a des demandes suivies à 80. La French Guyana est à 32.75. Les charbonnages d'Urikany cotent 225.

L'obligation Porto-Rico est à 276.25. L'obligation Linarès à Almaria a un marché suivi.

Au cours d'émission de 325 obligations du Crédit foncier de Tunisie présentent un revenu fixe de 4,60 0/0 sans compter la prime d'amortissement, c'est un taux avantageux que l'on ne peut plus trouver dans les valeurs d'une sécurité égale à celle des obligations du Crédit foncier de Tunisie.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 10 millions de francs (siège social : 8, rue de la Michodière, à Paris). — Emission de 16,690 obligations de 500 fr. 3 %, remboursement au pair en 99 ans, par tirages à partir du 1^{er} septembre 1892. — Intérêt annuel : 15 fr. (1^{er} avril-1^{er} octobre), Coupons payables sans frais en France, à Tunis, à Bruxelles et en Suisse. — Remboursement des titres sortis, à Paris et à Tunis.

PRIX D'ÉMISSION : FR. 325

En souscrivant	25	25 »
A la répartition (du 15 au 27 mars)	50	50 »
Le 1 ^{er} Octobre 1891	50	moins la
Le 15 Janvier 1892	100	portion acquise
Le 15 Avril 1892	100	du coupon
	325	Net à verser

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à 320 fr 1^{er} octobre attaché. D'après ces chiffres, le placement ressort à 4, 61 %, sans prime d'amortissement et à 5,15, en tenant compte de cette prime. Les fonds empruntés par la Société lui coûtent environ 5 % et lui rapportent plus de 8 %. On souscrit lundi 16 mars et dès à présent par correspondance : Au Crédit Foncier de Tunisie, à Paris, 8, rue de la Michodière, et à ses caisses, en Tunisie et chez MM. de Rigny t'Hoen et Cie, rue d'Arenberg, 13, à Bruxelles. La cote officielle sera demandée.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères. J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON.)

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSKI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Grippe, Bronchite, Catarrhe de Poitrine, Maux de Gorge, Laryngites, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSKI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

ETUDE

de M^e St-ETIENNE, avoué à Cahors, rue du Parc, n^o 5.

VENTE

A SUITE DE

Saisie Immobilière

Adjudication fixée au vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-onze

Suivant Procès-verbal de M^e Cros, huissier à Castelnau-Montratier, en date du treize septembre 1889, dénoncé le 25 du même mois de septembre et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le huit octobre de la même année, volume 132, numéros 5 et 6, et suivant autre procès-verbal de M^e Galand, huissier à Monpezat (Tarn-et-Garonne), en date du seize septembre de la même année, dénoncé les vingt-cinq et 26 septembre et transcrit, ainsi que les exploits de dénonciation, au bureau des hypothèques de Montauban, le onze octobre de la même année, volume 110, numéro 17.

Il a été procédé : A la requête de Pierre Larroque, propriétaire, domicilié à Las Combelles, commune de Flaungnac ;

Lequel constitue aux fins des présentes, M^e St-Etienne, avoué, près le tribunal civil de Cahors,

Sur la tête et au préjudice du sieur Pierre Duthil, propriétaire, domicilié au lieu du Baillé, section de Ganic, commune de Castelnau.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

IMMEUBLES SAISIS

EN TOUTE PROPRIÉTÉ

1^o Sol de maison et patus, formant partie du numéro 1024, section P, du plan cadastral de la commune de Castelnau, sis au Lieu du Baylé, d'une contenance de un are soixante centiares, première classe, d'un revenu de un franc quarante-sept centimes ;

2^o Une pâture, mêmes lieu, plan et section, numéro 1025 P, contenant trois ares trente centiares, première classe, d'un revenu de quarante-neuf centimes ;

3^o Une terre, même lieu, plan et section, numéro 1029 P, contenant trente sept ares, trente centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de neuf francs cinquante-un centimes ;

4^o Un pré, même lieu, plan et section, numéro 982, contenant neuf ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de six francs trente-sept centimes ;

5^o Une terre, sise au lieu de Las Places, mêmes plan et section, numéro 939, contenant quatre-vingt-six ares dix centiares, troisième classe, d'un revenu de trente-un francs ;

6^o Une terre, sise au Baylé, même plan et section, numéro 115 P, contenant huit ares quarante centiares, deuxième classe, d'un revenu de cinq francs treize centimes ;

7^o Une terre, aux mêmes lieu, plan et section, numéro 1026 P, contenant cinq ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc trente-sept centimes ;

8^o Une terre, aux mêmes lieu, plan et section, numéro 1028 P, contenant dix ares, troisième classe, d'un revenu de trois francs soixante centimes ;

9^o Une grange, maison, four, fournil ou hangar, sis aux mêmes lieu, plan et section, numéro 1026 P, le tout construit en pierres, torchis et couvert en tuile canal, à quatre tombants d'eau, la maison, composée seulement d'un rez-de-chaussée, avec galetas dessus, ayant son entrée au midi, avec une petite fenêtre au même aspect, d'un revenu de un franc cinquante centimes ;

10^o Aux mêmes lieu, plan et section, une terre labourable et luzernière, numéro 1022, vigne contenant vingt-quatre ares soixante-dix centiares, et jardin, numéro 1023, contenant cinq ares quarante centiares.

IMMEUBLES appartenant à Duthil, saisis en nue propriété seulement, l'usufruit appartenant à sa mère, Marie Palmié.

1^o Une bâtisse, en ruine, sise au Baylé, numéro 987 P, section P du plan cadastral de la commune de Castelnau, contenant, le sol vingt-un mètres carrés et d'un

revenu, le sol et la maison de soixante centimes ;

2^o La contenance de vingt-sept ares à prendre du côté du midi sur un immeuble, terre labourable, sise à Lesparre, numéro 92 P, section A du Plan cadastral de la commune de Montfermier (Tarn-et-Garonne), lequel immeuble contenait en totalité avant la vente faite à Gausserès, un hectare, cinquante-un ares, trente-deux centiares ;

3^o Au lieu de Lafon del Bayle, section P, du plan cadastral de la commune de Castelnau, numéro 963, bois, contenant trente ares soixante centiares et terre numéro 966 contenant vingt-six ares, vingt centiares.

Le cahier, des charges dressé pour parvenir à la vente des biens immeubles ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite et l'adjudication desdits biens a été fixée au vingt-deux avril prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis aura lieu le vingt-deux avril prochain, à l'heure de midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville. Elle sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs ci... 10 fr.

En sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable, Cahors, le 11 mars mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'Avoué poursuivant, St-ETIENNE.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-onze F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

PLACEMENT SERIEUX PLACEMENT RÉMUNÉRATEUR PLACEMENT GARANTI

Ces trois conditions essentielles sont indiquées par le COFFRE DÉPARTEMENTAL 96, r. de Richelieu, Paris

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

ALPH. SÉGUELA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-méreau, et autres variétés du pays.

Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacquez, etc.

Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table

Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure.

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement; Arbres pour avenues, Chênes truffiers

PÉPINIÈRES A CAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

GUÉRISON
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes de revient à 48 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES
15 CENTIMES la série de 5 liv. de 30 cartes.
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. À un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 72, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

VIGNES AMÉRICAINES
PAR MILLIONS A LA VENTE
de plants directs, porte-greffes et de plants greffés-soudés
PRIX TRÈS MODÉRÉS
S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES
Chevalier du Mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)
Envoi franco du prix-courant sur demande
VIENT DE PARAÎTRE :
Expériences pratiques sur la Culture des Vignes américaines
PAR M. Victor COMBES
En vente chez l'auteur et principaux libraires
PRIX : 3 fr. FRANCO-POSTE

LE VIGNOBLE DE L'ORPHELINAT D'ARNIS
PRÈS CAHORS (LOT)
MOYENS PRATIQUES POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE
Par le Directeur de l'Établissement
2^e édition

Vue générale de l'Orphelinat
PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75
En vente chez tous les Libraires

Le propriétaire-gérant : LATTOU.